

## CIOTAT PARK

### Pièce Jointe n° 13

**L'évaluation des incidences Natura 2000 [article 1° du I de l'art. R. 414-19 du code de l'environnement]. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence [Art. R. 414-23 du code de l'environnement].**

#### **Société CIOTAT PARK**

Site :

La Marinière

Avenue Olivier PERROY

Zone Industrielle Rousset

13 790 ROUSSET

**DATE DU RAPPORT : 21/09/2020  
N° DOSSIER : 2006HSECO000005  
VERSION N°1**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Nombre de pages : 8

# 1. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

## 1.1. Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Création d'un entrepôt industriel sur la commune de Rousset (13).

L'entrepôt stockera principalement des matières concernées par les rubriques 1510, 1530, 2662 et 2663 de la nomenclature ICPE. Trois cellules de stockage seront créées : cellule 1 de 10 025 m<sup>2</sup> et cellule 2 et 3 de 10 800 m<sup>2</sup>. Les stocks seront répartis sur 14 doubles racks et 2 racks simples.

## 1.2. Localisation

Commune concernée : Rousset (13)

Adresse : La Marinière, Avenue Olivier PERROY - ZI ROUSSET - 13 790 ROUSSET

Coordonnées X, Y (Lambert 93) : X : 910 089,77 m ; Y : 6 267 317,90 m

Références cadastrales :

Section : 000 AX

Parcelles : 86 P / 193 P / 219 / 221 / 224 / 226 / 237 / 239 / 241 / 243 / 246 P / 186 P / 109 P

D'après les données de la DREAL PACA, les zones Natura 2000 les plus proches du site sont situées à 2,5 km au Nord du site.

Il s'agit de la Directive Oiseaux : « Montagne Sainte Victoire » (FR 9310067) et de de la Directive Habitats : « Montagne Sainte Victoire » (FR 9301605).

Un plan de situation sur est proposé.



Figure 1 : LOCALISATION DE LA ZONE NATURA 2000 LA PLUS PROCHE DU SITE

La zone Natura 2000 est représentée en vert.

## 2. DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

### 2.1. Description des sites Natura 2000

La synthèse des données comprend :

- la surface de la zone,
- la localisation du site par rapport au projet étudié,
- l'intérêt et les caractéristiques du site,
- la liste des espèces et des habitats protégés et/ou justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II du code de l'environnement,
- des éléments spécifiques contenus dans le Document d'Objectif (DOCOB) du site quand celui-ci est constitué.

Les documents relatifs aux Zones Natura 2000 présentées sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA. Une synthèse est présentée ci-dessous.

Tableau 1 : Zone Natura 2000 – Directive Oiseaux – FR9310067

Référence	FR 9310067 – Directive Oiseaux	
Intitulé	<b>Montagne Sainte Victoire</b>	
Surface	15 460 ha	
Localisation de la zone / site	Située à environ 2,5 km au nord du site	
Espèces et habitats protégés	<p><u>Espèces Mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE:</u></p> <p><u>Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil :</u> Pernis apivorus ; Milvus migrans ; Milvus milvus ; Neophron percnopterus ; Circaetus gallicus, Circus aeruginosus ; Circus cyaneus ; Circus pygargus ; Aquila chrysaetos ; Hieraaetus fasciatus ; Falco peregrinus ; Bubo bubo ; Caprimulgus europaeus ; Coracias garrulus ; Lullula arborea ; Anthus campestris ; Sylvia undata ; Lanius collurio ; Pyrrhocorax pyrrhocorax ; Emberiza hortulana</p> <p><u>Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil :</u> Anas platyrhynchos ; Scolopax rusticola</p> <p><u>Autres espèces importantes de faune et de flore :</u> Accipiter gentilis ; Carduelis cannabina ; Emberiza cia ; Lanius meridionalis ; Merops apiaster ; Miliaria calandra ; Monticola saxatilis ; Monticola solitarius ; Oenanthe hispanica ; Otus scops ; Phoenicurus phoenicurus ; Picus viridis ; Streptopelia turtur ; Sylvia hortensis ; Upupa epops</p> <p><u>Habitats :</u> Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana (30%), Forêts sempervirentes non résineuses (15%) ; Forêts caducifoliées (15 %) ; Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente (15%) ; Pelouses sèches, Steppes (10%) ; Forêts de résineux (5%) ; Autres terres arables (5 %) ; Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées (2%) ; Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) (2%) ; Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière) (1%)</p>	
Eléments du DOCOB	<p>Le DOCOB date de 2007. Il est disponible sur le site du Système d'Information du Développement Durable et de l'Environnement (SIDE). Les éléments contenus sont :</p> <p>En région PACA, le DOCOB comprend les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'arrêté préfectoral d'approbation ;</li> <li>- la note de synthèse ;</li> <li>- le tome 1 (diagnostic, enjeux et objectifs de conservation) ;</li> <li>- le tome 2 (plan d'actions) ;</li> <li>- la Charte Natura 2000 ;</li> <li>- les fiches habitats et espèces du site ;</li> <li>- l'atlas du site ;</li> <li>- les autres annexes.</li> </ul>	

Tableau 2 : Zone Natura 2000 – Directive Habitats – FR9301605

Référence	FR 9301605 - Directive Habitats	
Intitulé	<b>Montagne Sainte Victoire</b>	
Surface	32 759 ha	
Localisation de la zone / site	Située à environ 2,5 km au nord du site	
Espèces et habitats protégés	<p><u>Espèces Mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE</u></p> <p><u>Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil</u> : Rhinolophus hipposideros ; Rhinolophus ferrumequinum ; Myotis blythii ; Miniopterus schreibersii ; Myotis (capaccinii, emarginatus, bechsteinii, myotis) ; Canis lupus</p> <p><u>Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil</u> : Cottus gobio ; Telestes souffia ;</p> <p><u>Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil</u> : Coenagrion mercuriale ; Euphydryas aurinia ; Lucanus cervus ; Cerambyx cerdo ; Austropotamobius pallipes ; Euplagia quadripunctaria</p> <p><u>Plantes visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil</u> : Arenaria provincialis ;</p> <p><u>Habitats</u> : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana (30%), Forêts sempervirentes non résineuses (25%) ; Forêts de résineux (15 %) ; Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente (12%) ; Pelouses sèches, Steppes (10%) ; Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, (4%) ; Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) (3%) ; Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) (1 %)</p>	
Eléments du DOCOB	<p>Le DOCOB date de 2007. Il est disponible sur le site du Système d'Information du Développement Durable et de l'Environnement (SIDE). Les éléments contenus sont :</p> <p>En région PACA, le DOCOB comprend les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'arrêté préfectoral d'approbation ;</li> <li>- la note de synthèse ;</li> <li>- le tome 1 (diagnostic, enjeux et objectifs de conservation) ;</li> <li>- le tome 2 (plan d'actions) ;</li> <li>- la Charte Natura 2000 ;</li> <li>- les fiches habitats et espèces du site ;</li> <li>- l'atlas du site ;</li> <li>- les autres annexes.</li> </ul>	

## 2.2. Description de l'existant et recensement des usages

### - MILIEUX PRESENTS SUR L'EMPRISE DU PROJET :

Le milieu présent sur l'emprise de l'extension avant les travaux est le suivant : au sein du périmètre d'une zone industrielle, le lot correspondait au bassin de rétention des eaux de l'entreprise STMicroelectronics.

### - LES USAGES ACTUELS DE L'AIRE D'ETUDE

L'aire d'étude contient un bassin d'orage de 12 200 m<sup>3</sup>, une partie est en parking et la reste de la parcelle est en espace vert. Elle est située au sein de la zone industrielle Rousset.

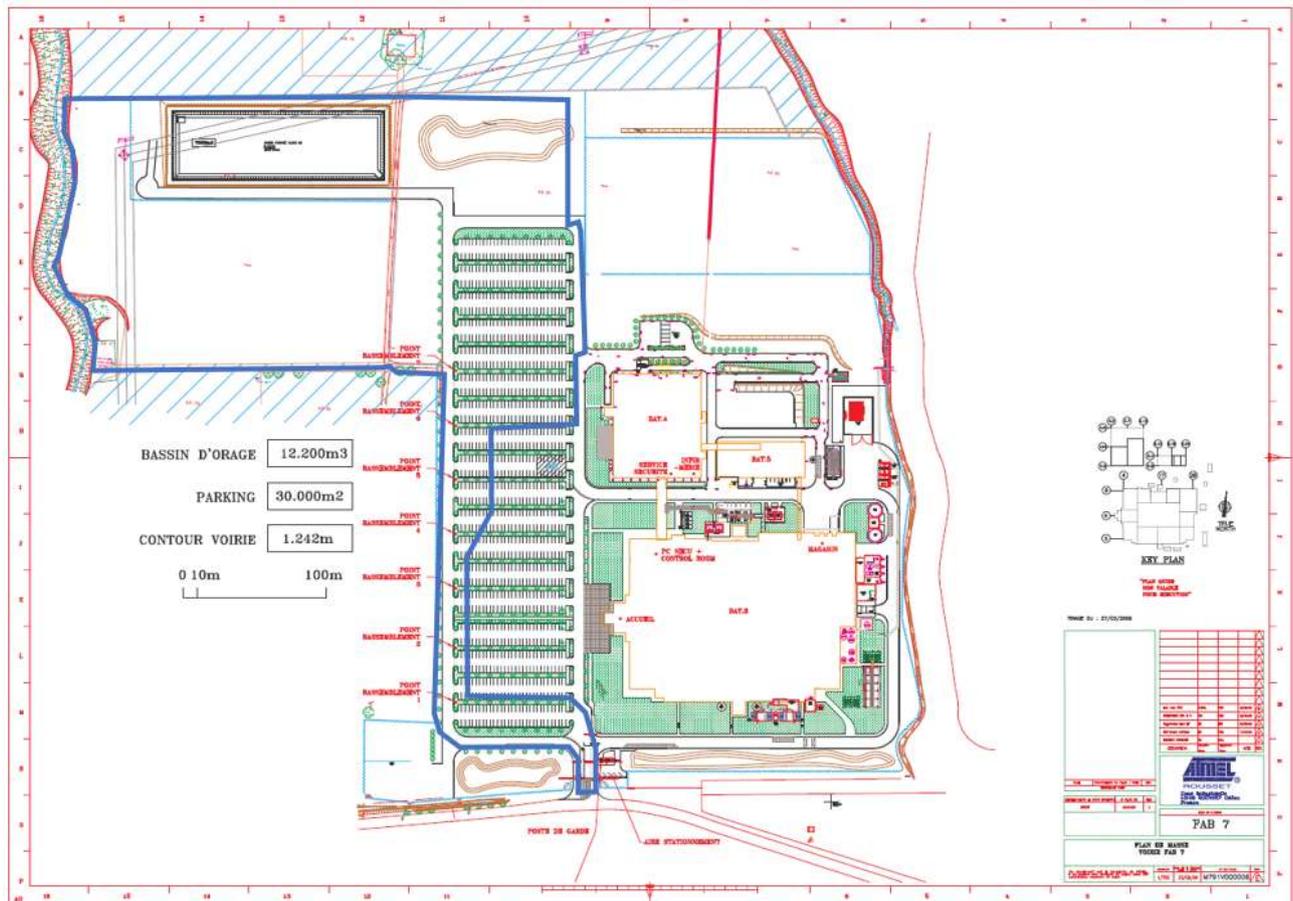


Figure 2 : Usage actuel de l'aire d'étude

## 2.3. Description des incidences du projet sur les sites Natura 2000

### - TYPES D'INCIDENCES POTENTIELLES GENEREES PAR LE PROJET

→ Destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

*Précision : Incidence limité.* La réalisation du projet engendre la création d'un bâtiment de 32 000 m<sup>2</sup>. Le site se trouve à environ 2,5 km de la zone protégée. Les aménagements susceptibles d'être réalisés sur le site n'auront pas de conséquence sur la montagne Sainte Victoire.

→ Détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage, assèchement, remblaiement...

*Précision : Incidence limité.* Le projet est déjà imperméabilisé pour une partie du site. La création comporte un bâtiment composé de 3 cellules de stockage. Une voirie pour l'accès au nouveau bâtiment sera créée, ainsi qu'une aire de stationnement poids lourds et véhicules légers.

→ Détérioration du milieu par rejet direct ou indirect dans le sol et le sous-sol, dans un cours d'eau, un plan d'eau, dans l'air (traitements, rejets...)

*Précision : Incidence limité.* Le seul rejet présent lors de la phase d'exploitation sera le rejet des eaux pluviales. Toutes les activités ont lieu sur des sols entièrement imperméabilisé (bâtiment et voiries).

Les eaux pluviales du site seront issues des toitures et des voiries. Les eaux pluviales de voiries peuvent être souillées par des MES et/ou par des hydrocarbures provenant des véhicules transitant sur le site. Ces eaux seront collectées par un réseau enterré, acheminées vers un séparateur hydrocarbure avant de rejoindre un bassin tampon puis le milieu naturel. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées seront séparatifs.

→ Détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enrichement...

*Précision : Pas d'incidence.* Le site sera maintenu en état de propreté constante, pour des raisons de sécurité. Les espaces verts seront régulièrement entretenus.

→ Perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

*Précision : Pas d'incidence.* Le site est situé sur une zone d'activités autorisant l'implantation de site à usage économique.

Le bruit engendré par le site respectera les valeurs seuil réglementaires.

Les émissions lumineuses seront issues de l'éclairage des voiries du site.

Aucune poussière ne sera générée par l'activité du site : les voiries seront revêtues.

Le site n'est pas implanté au sein d'un corridor écologique.

### 3. DESCRIPTION DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement doivent être adaptées et proportionnées au regard de l'importance des incidences du projet sur le site Natura 2000 considéré que ce soit en terme de protection des milieux ou des espèces. Le tableau suivant précise les mesures d'accompagnement prises :

**Tableau 3 : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PRISES**

Nature des incidences	Mesures d'accompagnement
Pollution chronique	Mise en place d'un séparateur hydrocarbure sur le réseau d'eau pluviale de voirie avant rejet dans le bassin de rétention puis dans le milieu naturel
Nuisance sonore	La circulation des poids lourds aura lieu le jour. Le moteur des véhicules sera à l'arrêt lors des phases de chargement et de déchargement. Le site ne possèdera pas d'équipement bruyant particulier.
Nuisance lumineuse	Les faisceaux lumineux de l'éclairage extérieur seront orientés vers le bas. L'intensité lumineuse des éclairages sera adaptée, et ne sera pas surdimensionnée.
Pollution accidentelle	La rétention des eaux d'extinction incendie sera réalisée dans le bassin de rétention. Une vanne permettra d'isoler les réseaux en cas de pollution accidentelle.

## 4. CONCLUSION

**Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur les sites Natura 2000 les plus proches.**

L'impact de l'activité du projet de création de la plateforme logistique sera de **Niveau 1** : l'étude conclue à la non incidence du projet. Le projet peut donc être réalisé en l'état.